

Réunion du 7 Octobre 2013 à 14h00

Présents :

- Mme NOEL, directrice du Port
- Lucien POIROT, président de l'AUPPSV

Afin de préparer l'Assemblée Générale du 23 Novembre 2013, il était nécessaire de rencontrer Mme NOEL pour faire le point sur le fonctionnement des installations portuaires depuis le 1^{er} Janvier 2013.

En préambule Mme NOEL nous informe de la tenue du Conseil d'Administration de la SPL pour le 8 Octobre à St Lo.

FONCTIONNEMENT DU PORT

Sanitaires :

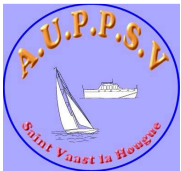
- Les sanitaires messieurs de la Marina sont fermés durant l'hiver et ré ouvrent par défaut le 1^{er} Avril. Compte tenu de l'affluence cette année pour le week end de Pâques, il est demandé que l'ouverture des sanitaires soit prévue pour ce week end là quand il est au mois de Mars.
- *Demande prise en compte et ne posant pas de problème majeur.*
- A cette même époque les travaux de modification des vasques dans les sanitaires dames de la Marina n'étaient pas terminés occasionnant une gêne importante auprès des utilisatrices.
- *Les délais de réalisation des plans de travail nécessaires n'ont pas été respectés par l'entreprise entraînant un retard à la mise en place des vasques.*
- Bien que n'ayant pas entraîné de gêne durant la période estivale une douche dans les sanitaires messieurs de la Marina est restée complètement fermée.
- *Nous avons toujours les problèmes récurrents à la distribution de l'eau chaude dans les douches de la Marina avec détérioration des boites à jetons, modifications sur les électro-vannes et utilisation de douches portatives.*
- Une demande de porte manteaux supplémentaires a été formulée à plusieurs reprises aussi bien dans les sanitaires dames et messieurs de la Marina.
- *Demande non traitée.*
- L'état de propreté est parfait pour les sanitaires de la Marina mais attention au manque de savon et de papier toilette, ce qui peut être très désagréable. On n'a pas de constatations identiques pour les sanitaires de la Capitainerie.
- *Une nouvelle personne a assuré l'entretien des sanitaires cette année pendant la période estivale. Ce qui a pu engendrer quelques manquements. Cependant cette année il y a eu une consommation anormale voir disparition de rouleau complet de papier toilette.*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





- A plusieurs reprises les robinets des évier à vaisselle ont été retrouvés grands ouverts, ce qui vide le ballon d'eau chaude. Peut t'on les remplacer par des robinets à temporisation.
- *Analyse à faire. Pour info le ballon d'eau chaude utilisé pour l'hiver est de 100 litres. Pour l'été, il est 3000 litres.*
- Il y a une utilisation des sanitaires de la Capitainerie et de la Marina par les pêcheurs à pied et leurs animaux qui rendent les lieux peu agréables pour les résidents et les visiteurs.
- *Si les locaux de la Marina sont utilisés c'est que les pêcheurs possèdent le code. Il faut certainement être plus rigoureux quand à la distribution de ce code. Pour la Capitainerie, il est difficile aux agents du Port d'en faire le contrôle. Un panneau d'interdiction aux animaux sera mis en place.*

Accueil visiteurs :

- Le fonctionnement est toujours aussi critique ce qui oblige les résidents à faire leur propre police, marquage des places pour une absence de courte durée, voisins complaisants pour interdire les installations des visiteurs et désagréments des visiteurs qui ne savent pas où se mettre. Il devient nécessaire qu'il y ait un meilleur accompagnement des visiteurs.
- *Ce sujet va être abordé en Conseil d'Administration car il génère des coûts non négligeables en matériel et en personnel.*
- Il y a eu un bon fonctionnement du système déclaration de départ/annonce du retour. Nous n'avons reçu aucune remarque à ce sujet. Cependant certains résidents n'appliquent cette règle tout en marquant leur place pour une durée de leur absence supérieure à 3 jours. Règle à rappeler

Parking :

- Une zone de parking est normalement réservée aux résidents mais aucun contrôle sur la présence du macaron permettant donc son accès aux touristes. Il y a bien un panneau qui n'est pas très visible et peu incitatif à son respect.
- *Les agents du Port ne sont pas habilités pour ce type de contrôle. C'est une action qu'il faut mener auprès du maire pour mettre en place un contrôle plus incitatif auprès des touristes.*

Poubelles :

- Il y a eu un super aménagement du local poubelle de la Marina.
- Peut on demander un container recyclable papier/plastique dans le local poubelle face au ponton C ?
- *La demande en sera faite auprès de la Communauté de Commune.*

Netabord :

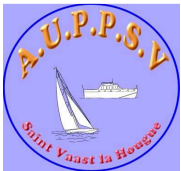
- Bien pour l'obtention d'une connexion gratuite internet, avec les caractéristiques constatées suivantes :
 - o nécessité de créer un compte utilisateur avec identifiant et mot de passe

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





- validité du compte 3 mois sans possibilité de réutilisation
- durée de connexion limitée à 30 minutes avec un débit constaté 700 à 800 Kb/s
- détection Wifi plus difficile que dans la version précédente avec perte de connexion
- débit inférieur à une connexion modem par iphone de 1 Mbits/s
- Conservation d'une connexion internet payante à durée illimitée avec :
 - un coût de 10 € pour une quantité d'information traitée de 6 Go pour une période maximale de 3 mois
 - ce type de connexion subi les mêmes difficultés de fonctionnement que la version gratuite
 - perte de qualité par rapport à la version précédente
- Ensemble d'informations qui seront transmises à notre fournisseur d'accès.

Association des ports du littoral Manche :

- Où en sommes nous ?
- *Peu de ports sont favorables à la carte de navigation telle qu'elle existe en Bretagne. Granville annonce 15 cartes vendues pour 1000 anneaux avec un déficit de près de 3000€. Le port de St Vaast n'est pas opposé à ce fonctionnement avec la Bretagne qui nécessite l'acquisition du logiciel. Une proposition sera faite au Conseil d'Administration avec un fonctionnement à minima.*

Listes d'attente :

- Quelle évolution ?
- Combien de nouveaux résidents en 2013
- *Beaucoup de mouvements cette année, le bilan n'est pas encore établi. A l'heure actuelle la totalité de la liste d'attente est de 120 unités dont 50 appartiennent à la catégorie entre 5 et 6 m.*

Site Internet Office de Tourisme :

- Les différentes informations pour le port de St Vaast apparaissent sur le site internet de l'Office de Tourisme du Val de Saire. Peut on y mettre les tarifs du port avec les horaires d'ouverture/fermeture des portes ?
- *Le port de St Vaast aura un site internet séparé en 2014. Réalisé avec le même fournisseur NOTAE il possèdera la même charte graphique. La plaquette sera présentée au Salon de la Navigation en Décembre 2013.*

UNAN

- L'association est adhérente de l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs). Elle va pouvoir nous épauler dans nos relations avec la SPL, municipalité, Conseil Portuaire, voire plus

SPL

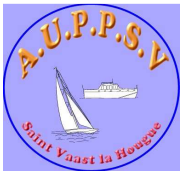
- La commission portuaire n'a pas eu lieu en 2013. Pour quelles raisons ?

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





- *La difficulté de mise en place de l'arrêté des comptes à fin Mai 2012 (passage fonctionnement municipal à Spl) en a fait oublié la commission portuaire. Il faut la réactiver. L'arrêté des comptes à fin Décembre 2012 (7 mois de fonctionnement de la Spl) fait apparaître un déficit de 30 000€*
- *Renouvellement de la convention de Délégation de Service Public se terminant au 31 Décembre 2013. Quelles en sont les échéances ?*
- *La nouvelle convention sera présentée en réunion plénière du Conseil Général en Décembre 2013 avec un allongement de la durée*
- *Quelles sont les incidences des manifestations extérieures, dans le périmètre de la SPL, fête foraine, marathon, animation privée club du Havre, traversées de Tatihou, sur les consommations des fluides et leur coût. Qui assure leur financement ?*
- *C'est la Spl qui a en charges tous les frais de fonctionnement (fluides et entretien) de ces manifestations sans aucune participation de la Mairie. Il y seulement une redevance forfaitaire des forains et une taxe sur passager pour l'activité Tatihou.*
- *Compte tenu des branchements électriques non sécurisés de la part des forains qui sera responsable en cas d'accident survenant sur des promeneurs ?*
- *Pour éviter tout vandalisme de la part des forains la Spl met en place des coffrets de connexion électrique. Tout incident sera de la responsabilité de la Spl qui subit ces manifestations. Compte tenu de la pollution engendrée le Pavillon Bleu n'est plus abhorré pendant cette période.*
- *l'UNAN nous a informé de l'augmentation des taxes foncières des ports. Pour St Vaast, comment va être répercutée cette augmentation sur nos contrats ?*
- *Le décret d'application de la loi de finance de Décembre 2012 n'est toujours pas mis en place. Cette augmentation de la taxe foncière peut aller jusqu'à +40%. Une commission a été mise en place pour définir le mode d'application de cette loi. Des propositions de minoration de cette augmentation, une application en 2015 avec un lissage sur 5 ans ont été demandés. L'augmentation pour St Vaast serait de 31%.*
- *Toutes les anodes des piliers ont elles été changées ?*
- *Oui.*
- *Dévasement, où en est on ? Echéances.*
- *Les mesures de profondeur et de qualités des vases ont été faites. La demande d'autorisation des rejets devrait être validée en fin d'année. Il restera donc à voir la méthode utilisée. L'action ne se fera certainement pas avant 2015.*
- *Autres travaux envisagés ?*
- *En attente des résultats financiers. Un plan d'action devrait être mis en place en 2014. Il faut savoir que le coût de réfection des quais s'élèvera à près de 600 000 €*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





- Quand est il des transferts de fonds entre la Spl et la Municipalité ?
- *La convention de clôture du budget au 31/05/2012 entre le Conseil Général et la municipalité fait apparaître :*
 - o *Un reversement de 120 000 € sur sommes perçues de 2007 à 2009.*
 - o *Un reversement de 300 000 € sur solde bénéficiaire au 31/05/2012*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

